conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

RAVAMID A GFxx NC

Date de révision: 14.05.2019 Code du produit: AGFxxNC Page 1 de 5

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

RAVAMID A GFxx NC

Autres désignations commerciales

xx=% Élément de remplissage

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Ravago Distribution Center NV

Rue: Moerenstraat 85 A Lieu: B 2370 Arendonk

Téléphone: +32 (0) 14672511 Téléfax:+32 (0) 14672012

e-mail: sdsinfo@ravago.com Internet: www.ravago.com 1.4. Numéro d'appel d'urgence: +32(0)14672511

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) nº 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

(PA 6,6)

Composants dangereux

Nº CAS	Substance				
	N° CE	Nº Index	N° REACH		
	Classification selon règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]				
65997-17-3	Glass fiber, not respirable				
	266-046-0				

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

Assurer une aération suffisante.

Après inhalation

Assurer une aération suffisante.

En cas d'inhalation de produits de décomposition, transporter la victime à l'air frais et l'allonger au calme. Consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Le produit en fusion peut provoquer de graves brûlures.

Ne pas retirer les croutes du produit qui se sont formées sur la peau par des gestes brusques ou à l'aide de

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

RAVAMID A GFXX NC

Date de révision: 14.05.2019 Code du produit: AGFxxNC Page 2 de 5

solvants.

Après un contact avec le produit en fusion, rafraîchir rapidement les parties de la peau concernées avec de l'eau.

Consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

Ne pas pratiquer de respiration bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un soufflet d'insufflation ou un appareil d'assistance respiratoire.

NE PAS faire vomir.

Consulter un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). Poudre d'extinction. Sable.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone hydrocarbures. Oxydes nitriques (NOx).

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Vêtement de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. (Granulé)

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Assurer une aération suffisante. Dispositifs avec aspiration locale.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver dans un endroit frais.

Assurer une aération suffisante.

Indications concernant le stockage en commun

stabilité aue stockage:

température de stockage: < 40 °C

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

RAVAMID A GFxx NC

Date de révision: 14.05.2019 Code du produit: AGFxxNC Page 3 de 5

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Noms des agents	ppm	mg/m³	F/m³	Catégorie	Origine
1333-86-4	Carbone (noir de)	-	3,5		(8 h)	
		-	-		Courte durée (15 min)	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

5mg/m³

Mesures d'hygiène

Assurer une aération suffisante. Dispositifs avec aspiration locale.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas respirer les poussières.

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Porter des gants appropriés.

Protection de la peau

Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:En cas de dégagement de poussière.(demi-masque filtrant (DIN EN 149).)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: solide (Granulé)

Couleur: naturel Odeur: inodore

Testé selon la méthode

Modification d'état

Point de fusion: 200 - 265 °C Point d'éclair: non applicable

Dangers d'explosion

En cas de dégagement de poussière. Sujet àun coup de poussière.

Propriétés comburantes

non applicable

Pression de vapeur:

Densité:

0.8-1.25 g/cm³

Hydrosolubilité:

insoluble

9.2. Autres informations

point de décomposition > 300 °C

Masse volumique apparente: 600 -1000 kg/m³

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone hydrocarbures. Oxydes nitriques (NOx).

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

RAVAMID A GFXX NC

Date de révision: 14.05.2019 Code du produit: AGFxxNC Page 4 de 5

Information supplémentaire

Pas de risques spéciaux à signaler.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Insoluble dans: Eau.

Effets toxiques sur l'environnement: aucune/aucun

La consistance du produit et sa faible hydrosolubilité rendent une biodisponibilité peu probable.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Peut être incinéré avec les ordures ménagères dans le cadre des règlements et après avoir pris contact avec la déchetterie et l'administration compétente.

Recyclage des matières possible.

Consulter le fabricant ou le fournisseur pour des informations relatives à la récupération ou au recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

<u>14.1. Numéro ONU:</u> Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport fluvial (ADN)

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements

applicables au transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

aucune/aucun

Transport maritime (IMDG)

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements

applicables au transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

aucune/aucun

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements

applicables au transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

aucune/aucun

14.5. Dangers pour l'environnement

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

RAVAMID A GFXX NC

Date de révision: 14.05.2019 Code du produit: AGFxxNC Page 5 de 5

DANGEREUX POUR non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): -- sans danger pour l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)